

Objectif de deux nouveaux organismes : recherche pédagogique et développement des moyens modernes d'éducation.

Numéro d'inventaire: 1979.33765

Auteur(s): Thérèse Guitton Type de document: article Date de création: 1970

Description : Article de presse découpé

Mesures: hauteur: 200 mm; largeur: 150 mm

Notes: Extrait d'un journal (nom non mentionné). Inscription ms au crayon noir : "11/9/1970" Compte-rendu de la réorganisation de l'IPN en deux organismes : l'Institut National de Recherche et de Documentation Pédagique et l'Office français des techniques modernes d'éducation.

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : aucune Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

- Portant modification du déeret nº 64-217 du 10 mars 1964 prelatif aux maîtres contractuels relatif aux maîtres contractuels d'enet agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- mentation pédagogiques.
- Portant modification de la dénomination de l'Institut péda-gogique national et précisant les missions de cet établissement.

au m des décennies, a changé plusieurs fois d'appellation, tandis que ses activités se multipliaient et lui donnaient une taille considérable. Deux décrets vont paraître prochainement au J.O. transformant cet établissement et créant deux organismes, distincts sur le plan juridique, placés sous l'autorité du ministre de l'Education nationale: l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique, d'une part, et l'Of-fice français des techniques modernes d'éducation, d'autre part.

Objectifs de cette réorganisation, prévue au moment de la récente réforme administrative : déconcentrer les activités de l'I. P.N., se préoccuper des progrès de la pédagogie et adopter une politique de recherche, dévelop-per, bien entendu, la recherche.

L'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques est chargé d'assurer ou de faire assurer « les recherches fondamentales ou appliquées concernant les enseignements de tous niveaux. Il apporte son aide aux recherches effectuées au sein établissements d'enseigne. ment, élabore et diffuse une do-cumentation pédagogique ainsi qu'une documentation sur le contenu des enseignements; il apporte son concours à l'animation pédagogique à tous les niveaux des enseignements scolaires, à la formation initiale et permanente des maîtres, ainsi qu'à l'in-formation du public et des ensei-gnants sur les tâches d'éduca-tion ». L'Institut sera dirigé par M. Lucien Géminard, inspecteur général de l'Instruction publique.

Etudes et formation

L'Office français des techniques modernes d'éducation a pour mission de « promouvoir, par tous moyens appropriés, le développe-

Portant création de l'Institut national de recherche et de documodernes d'éducation

ment des techniques modernes dans l'éducation . Il sera ainsi amené à se tenir au courant des progrès de la technologie des matériels et appareils pédagogi-ques nouveaux, à suivre ou à effectuer des études et recherches sur ces matériels, à participer à la formation des techniciens ou enseignants utilisant ces moyens, à diffuser les diverses formes d'éducation en France ou à l'étranger dans l'enseignement public ou privé, pour la forma-tion permanente et la formation professionnelle. C'est en somme lui qui s'occupera du « hard-ware » de la pédagogie (produc-tion, réalisation).

Le Centre national de télé-enseignement lui sera rattaché. Pour élaborer, produire ou diffu-ser ses enseignements, l'Office pourra faire appel au secteur privé, ainsi qu'à l'O.R.T.F., dont le directeur général est d'ailleurs membre de droit de son conseil d'administration. Aucun des deux nouveaux établissements n'a d'ailleurs le monopole de la recherche, de la production ou de la diffusion. Les initiatives menées par d'autres ministères ou établisse-ments privés ou publics se pour-suivront de leur côté.

Le directeur général de l'Office est M. Jean Raynaud, conseiller référendaire à la Cour des comptes et jusque-là directeur chargé des équipements au ministère de l'Education nationale.

Il est remplacé à ce dernier poste par M. Maurice Legrand. conseiller technique au cabinet du ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Liaison entre Institut et Office

La liaison entre les deux organismes sera assurée par la présence dans les deux conseils d'administration de certains fonctionnaires et également par l'inscription au budget de l'Institut d'un crédit, destiné à financer l'assistance donnée par l'Office à l'Institut, pour ses programmes de recherche et faisant appel aux technologies modernes de l'éducation. Actuellement, 40,5 % des ressources de l'I.P.N. sont consacrés au Centre national de télé-enseignement, 14,25 % à la Radio-Télévision scolaire ; très peu de crédits vont à la recherche pédagogique.

Les locaux et les personnels seront répartis prochainement entre les deux nouvelles directions. Pour les personnels, on indique, au ministère de l'Education na-tionale, que tous ceux qui, à l'I. P.N., possèdent des droits les conserveront. Actuellement, l'I.P. N. compte 3.519 personnes, recrutées parmi les fonctionnaires de l'Education nationale, ou détachés d'autres départements ministériels, et des contractuels. Comme tout le personnel de l'I.P.N. ne peut pas être affecté à l'Office, il est possible que des personnels contractuels soient transférés à l'Institut national de la recherche et de documentation pédago-

« Cette réorganisation, assure-ton au ministère de l'Education nationale, correspond à un tournant important. Il s'agit d'amé-liorer la pédagogie. Reconcentrer l'I.P.N. sur cette tâche marque la volonté d'action de recherche à l'Education nationale. Développer plus rapidement les moyens d'éducation, c'est l'objectif de l'Office.

Le coût de l'éducation aug-

mente d'année en année, ajoute-t-on. est nécessaire de recou-rir à des méthodes modernes qui amélioreront son efficacité. »

Dorénavant, trois organismes se partageront l'information : celle des rents, élèves, enseignants sur l'orientation sera assurée par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions; l'information pédagogique des enseignants relèvera du nou-vel institut. La coordination des informations générales et des relations publiques revient au minist?..

Thérèse Guitton.